

Préparation au concours Attaché d'Administration Hospitalière (AAH) 2025 - 2026

Programme en date du 02/2025

Réf : C1401



OBJECTIFS

- ▶ Pour les épreuves écrites d'admissibilité
 - Acquérir les méthodologies requises pour chaque épreuve
 - Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour chaque matière
- ▶ Pour l'épreuve orale d'admission
 - Acquérir la méthodologie et adopter la bonne posture
 - Mobiliser ses connaissances et construire une vision métier

12 mois d'accès plateforme

Durée 147h

Malakoff	12 au 14 nov. 2025
Malakoff	15 au 17 dec. 2025
Malakoff	21 au 23 janv. 2026
Malakoff	18 au 20 mars 2026
Malakoff	08 au 10 avril 2026
Malakoff	11 au 13 mai 2026

Préparation aux épreuves orales :
3 jours en sept. 2026

Public concerné

- Toute personne remplissant les exigences réglementaires du concours

Accessibilité

Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référente Handicap CNEH :
sylvie.liot@cneh.fr

PROGRAMME

▶ Planning : Novembre 2025 à Novembre 2026

- 18 jours de regroupement à Malakoff
- 6 modules de 3 jours pour la préparation aux épreuves écrites
- 3 jours de regroupement à Malakoff pour la préparation aux épreuves orales (session réservée aux candidats admissibles)

▶ Matières préparées

- Questions à réponse courte
 - Culture administrative et juridique
 - Finances publiques
 - Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
 - Droit hospitalier
- Note à partir d'un dossier
- Entretien avec le jury

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques et pratiques en présentiel
- Accès à la plateforme d'enseignement en ligne
- Concours blancs et devoirs en ligne
- Coaching collectif et individuel
- Cycles de classes virtuelles thématiques

PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences réglementaires du concours
cf programme détaillé du concours sur : <https://www.cng.sante.fr>

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Suivi individualisé des apprenants
- Evaluation et correction personnalisées des devoirs
- Définition des axes de progression tout au long du parcours pédagogique

INTERVENANT(S)

- Céline Limouzy, directrice du pôle concours et adaptation à l'emploi au CNEH, directrice d'hôpital, coach professionnelle certifiée, coordinatrice pédagogique du parcours
- Christophe Saint-Martin, enseignant référent en note sur dossier, directeur d'hôpital
- Céline Jorland, enseignante référente en droit public, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social
- Marie-Gabrielle Vaissière, enseignante référente en droit hospitalier, directrice d'hôpital
- Usman Mehmood, enseignant référent en finances publiques, directeur d'hôpital
- Véronique Lefevre, enseignante référente en méthodologie du concours, directrice d'hôpital
- complété par une équipe pédagogique composée de consultants du CNEH, universitaires, directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeurs des soins et autres professionnels du monde de la santé.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

CÉLINE LIMOUZY

Directrice du pôle Concours et Adaptation à l'emploi

Directrice d'hôpital
celine.limouzy@cneh.fr
Tél. 06 71 64 65 90

CATHERINE JOULAIN

Assistante formation

catherine.joulain@cneh.fr
Tél. 01 41 17 15 66



Coaching personnalisé



Conférences d'actualité, retours d'expérience, etc.



Cycle de classes virtuelles thématiques



DEMANDE D'INSCRIPTION (À RENVoyer AU CNEH)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Céline Limouzy : par courrier : CNEH (Catherine Joulain) - Service Formation, 3 rue Danton, 92240 Malakoff ou par mail en version scannée à catherine.joulain@cneh.fr ; programme en ligne : www.cneh.fr, rubrique Concours et Adaptation à l'emploi

Cochez	Concours visés	Épreuves des concours	
		ÉCRITES (admissibilité)	ORALE (admission)
<input type="checkbox"/> AAH	Arrêté du 24 mai 2024 2 épreuves écrites + 1 épreuve orale	2 épreuves écrites : <input checked="" type="checkbox"/> Questions à réponse courte <input checked="" type="checkbox"/> Note à partir d'un dossier	1 épreuve orale : <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec le jury
<input type="checkbox"/> Autre(s) à préciser :			

COORDONNÉES PERSONNELLES (à renseigner obligatoirement)

Mme M.
Nom
Prénom.....
Fonction.....
Adresse personnelle.....
CP Ville
Téléphone
Téléphone portable (obligatoire)
E-mail personnel (obligatoire).....

PROFIL DU CANDIDAT

Externe Interne 3^{ème} concours

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Établissement
Service/Pôle.....
Adresse professionnelle.....
CP Ville
Téléphone
E-mail professionnel.....

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ET RÉGLEMENT

Autofinancement - Contacter catherine.joulain@cneh.fr
Le paiement devra être joint obligatoirement à l'inscription

Établissement - Règlement sur facture ou dépôt chorus

RESPONSABLE FORMATION

Mme M.
Nom
Prénom.....
Téléphone
E-mail
Fonction.....

€ TARIFS NETS DE TAXE 2025-2026*

FACTURATION SUR CHORUS PRO

SIRET de l'établissement (14 chiffres) | | | | | | | | | | | | | | | |
Code Service Chorus (SE)
Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Cycle en distanciel AVEC regroupements présentiels
Pack Concours AAH * incluant le cycle de classes virtuelles thématiques
 AAH (épreuves écrites + orales) - Réf. C1401 + Réf. C2000 **3 500 €**
 AAH (épreuves écrites) - Réf. C1401 **3 300 €**

Cycle en distanciel SANS regroupements présentiels
Pack Concours AAH * incluant le cycle de classes virtuelles thématiques
 AAH (épreuves écrites + orales) - Réf. C1401 + Réf. C2000 **3 000 €**
 AAH (épreuves écrites) - Réf. C1401 **2 800 €**

Préparation aux oraux du concours AAH - Réf. C2000
3 jours à Malakoff en septembre 2025 **650 €**
Session réservée aux candidats admissibles.

Date Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.

CAS SPÉCIFIQUES

- Prise en charge possible dans le cadre du plan de formation de l'établissement ou par l'ANFH dans le cadre du congé de formation professionnelle

*Dans le cadre du pack épreuves écrites et orales, les sessions de préparation aux oraux ne sont pas remboursées en cas de non-admissibilité à l'issue des épreuves écrites
Toute formation commencée est dûe dans son intégralité